



L'interdiction et chiffres d'affaires des CHRD … La suite

Rubrique : ditos - Date : jeudi 28 août 2008

DNF vous livre en toute transparence l'évolution sur trois ans des indicateurs INSEE. Cet outil incontestable fournit les seules données fiables concernant le chiffre d'affaires des professions qui prétendent être fragilisées par l'interdiction de fumer.

Chiffre d'affaires corrigé des valeurs saisonnières

| | | 2007/2006 | 2008/2007 |
|--------------|-------|-----------|-----------|
| Cafés | Janv. | 0,1% | -2,7% |
| | Fév. | -1,0% | -0,7% |
| | Mars | 0,5% | -3,0% |
| | Avril | -0,2% | -3,9% |
| | Mai | -1,8% | -0,5% |

| | | | |
|---------------------------|-------|------|-------|
| Hôtels restaurants | Janv. | 1,6% | 1,6% |
| | Fév. | 1,4% | 3,2% |
| | Mars | 3,4% | 0,0% |
| | Avril | 2,3% | -1,1% |
| | Mai | 0,3% | 2,0% |

| | | | |
|--------------------|-------|-------|-------|
| Cafés tabac | Janv. | -0,9% | -5,2% |
| | Fév. | -1,5% | -5,2% |
| | Mars | -2,6% | -5,1% |
| | Avril | -2,9% | -5,2% |
| | Mai | -4,6% | -4,2% |

Or, après 5 mois de recul, force est de constater que les restaurants s'en sortent plutôt bien et que les cafés restent dans la même tendance qu'avant 2008. Seuls, les buralistes subissent une baisse de chiffre d'affaires qui confirme les effets heureux du décret Bertrand sans pour autant porter préjudice à ces commerces puisqu'ils bénéficient d'une aide substantielle de l'Etat jusqu'en 2011.

La presse s'est récemment fait l'écho de la déconvenue des cafés hôtels et restaurants confrontés à la baisse du pouvoir d'achat des français. Ce qui n'empêche pas les représentants de ces professions de continuer à prétendre, contre toute évidence, que l'interdiction de fumer est la source de tous leurs maux. Ils ont oublié qu'une enquête de la

plus grande communauté mondiale de touristes, TripAdvisor, plaçait la France, voici un an à peine, comme une destination à éviter à cause, précisément, du tabagisme passif subi dans ces établissements d'accueil.

L'organisation pernicieuse des terrasses de certains cafés ou restaurants pour contourner l'interdiction de fumer n'est pas faite pour calmer cette appréhension des touristes étrangers ; elle ne correspond pas, non plus, au souhait de la population française. En 1992, tout le monde pensait que la loi Evin était un aboutissement, mais c'était sans compter avec l'industrie du tabac qui allait rapidement mettre en place une stratégie pour la ridiculiser. Restez vigilants devant cette nouvelle forme de perversion de la loi et ne vous laissez pas tromper par des discours sans fondement.